

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 0,10 l'annonce-ligne

Ephémérides

Roubaisiennes

1^{er} Mai 1892. — La publication du *Châcaert* à lieu avec une grande solennité dans l'église Saint-Martin, dix mois après sa signature. Le service du culte y fut immédiatement rétabli et le mobilier réparé ou racheté à l'aide d'un subside de 6000 fr. que le conseil municipal vota quelques temps après.

1847. — *Portrait de M. Joseph Weerts*, à Roubaix, un parent belge; son père était médecin et inventeur d'un certain métier. Il subit le sort pour se faire connaître. Son fils montra de bonne heure des dispositions pour le dessin et dès sa 12^e année il suivit assiduellement les cours de dessin à l'école de la ville, puis de la direction de M. Collet-Labonne, puis les cours de peinture avec M. F. Wille, professeur; c'est ce dernier qui fut le grand maître de guider le futur grand artiste suivant ses aptitudes; en 1866, à 19 ans, son élève exposait à Lille un premier tableau *Châcaert d'après son père*. Les succès de J.-J. Weerts comme élève de l'Académie de Roubaix démontrent ses dispositions extraordinaires et la Municipalité, devant qu'il était destiné à devenir un de nos illustres enfants, lui alloua une pension de 1200 francs pour lui permettre de continuer ses études à Paris. En 1867 il entra à l'École des Beaux-Arts et fit partie de l'atelier de Cabanel.

Travailleur très sérieux, il ne tarda pas à se faire remarquer dans la foule des artistes que vit éclore la deuxième partie du XIX^e siècle. En 1869 il exposa au Salon le *Repos du Soudard*, que le Cercle du Commerce de Roubaix mit en loterie. En 1872, le portrait de Mme Gatti-Marié, dans le rôle de Kabad, produisit une grande sensation. C'était son premier portrait exposé et il fut médaillé à Londres en 1873. En 1875, la *Mort de Adam*, partie en 1880 au Musée d'Erceux, et le portrait de Gustave Nadaud, au Musée de Roubaix; en 1881, le *Portrait de mon père*; en 1883, la *Mort de Joseph Bara*, qui se trouve actuellement au Luxembourg; *Paix et Humanité*, son œuvre la plus célèbre. En 1884, il exposa au Salon de Roubaix un portrait de son père, qui fut acheté par le Musée de Roubaix par M. Bossert-Delaunoy, affirmant son talent. En 1875, il s'attaqua à la grande peinture *au Jésus descendant de la Croix*, qui lui valut une 2^e médaille et la mit hors concours; acheté par l'Etat, ce tableau fut envoyé au Musée de Roubaix.

Dès lors son succès se comptait plus. Chaque année on amène un nouveau. Citons au hasard : *L'Apparition de saint François d'Assise*, donné par l'Etat au Musée de Lille, en 1875; la *Mort de Adam*, partie en 1880 au Musée d'Erceux, et le portrait de Gustave Nadaud, au Musée de Roubaix; en 1881, le *Portrait de mon père*; en 1883, la *Mort de Joseph Bara*, qui se trouve actuellement au Luxembourg; *Paix et Humanité*, son œuvre la plus célèbre.

Comme portraitiste J.-J. Weerts s'est fait une réputation artistique hors ligne, et la chemin de l'atelier de la rue d'Amsterdam à Paris, a été parcouru par un grand nombre de personnes marquantes de la politique, des arts, de la finance sans compter les particuliers. Un certain nombre de Roubaisiens ont leur portrait signé de la main du maître et chaque année on peut admirer quelques-unes de ses œuvres au Salon d'automne de la Société Artistique Roubaix et de Tourcoing dont J.-J. Weerts fut l'un des fondateurs.

Chargé de retracer un plafond et des panneaux au Salon d'Automne de la Ville de Lille en 1887, il exécuta également un plafond pour la mairie de Maraisville et plusieurs travaux remarquables pour les écoles de Roubaix, qui représentent le *Pont des Aris* celui qui mène à l'Institut de France et sur lequel passent toutes les illustrations artistiques, littéraires et scientifiques du siècle dernier.

Tous ces travaux font regretter que la ville de Roubaix n'ait pas eu depuis cinquante ans, devant son Hôtel-de-Ville digne de son importance, car il est certain que le concours du Maître lui eût été acquis pour la décoration.

Nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1884, J.-J. Weerts a été élevé au grade d'officier en 1887.

1849. — Erection de la *Confédération N.-D. des Sept-Douleurs* en l'église Notre-Dame, par M. le doyen Desprez, futur archevêque de Toulouse.

1856. — Le *canon portable* est distribué à Roubaix. Elle provient de la collection de la cathédrale de la Scarpe et principalement du territoire d'Anchin.

Jean Ghislain

LA SUPPRESSION DE L'OCTROI

A Boulets rouges! — Les petites commissions intermédiaires de l'administration Carrette. — Pour combiner les vides de la Caisse municipale!

Avant de finir, expose la Chambre de Commerce nous devons signaler le contenu également intéressant auquel s'est livré la Municipalité pour l'année courante:

Elle demanda dans sa délibération à ce que les taxes d'octroi soient perçues jusqu'au 1^{er} juillet et que les nouvelles taxes soient mises en recouvrement à compter du 1^{er} juin et cela sous prétexte qu'elle aura des indemnités à payer au personnel congédié.

Examinons le bénéfice qu'elle retirerait de cette petite combinaison, si les Pouvoirs Publics n'y mettaient le ho! à!

Produit brut de l'octroi pendant six mois sur la base d'une année moyenne, comme il est indiqué ci-dessus:

2.800.000 = 1.440.000

Produit de sept mois de taxes de remplacement d'après nos évaluations:

3.000.800 x 7 = 1.968.000

Total des recettes éventuelles: 3.408.000

Frais de perception de l'octroi, pendant six mois: 340.000

2.800.000 = 3.068.000

Frais de recouvrement des nouvelles taxes, pendant sept mois à raison de 50/100

3.300.800 x 5 x 7 = 80.100

100 x 42

Indemnités aux employés congédiés étant supposé que 40 d'entre eux recouvreront un retraite complète ont été conservés au service de la ville; 70 avec une indemnité de 3 mois de traitement représentant 400 fr. environ 400 x 70 = 28.000 fr.

30 avec une indemnité d'un mois de traitement, soit 430 fr. en moyenne 430 x 30 = 3.900. Total: 281.000 fr.

Reste net pour l'année 1901. 3.472.000 fr.

Le produit net de l'octroi calculé sur les résultats des trois dernières années étant de 2.772.000 fr., la somme réclamée en trop aux contribuables pour une moitié de l'année est de 400.000 fr.

Nous ne croyons pas, Messieurs, qu'il soit nécessaire de nous étendre plus longuement sur la question de la suppression de l'octroi et de la création des taxes de remplacement pour établir que nous sommes en présence d'un projet qui tire à boulets rouges sur la poche des contribuables. Qu'il nous suffise donc de répéter pour finir, que ce projet tend moins à faire le bien par des dégrèvements qu'à combler par des charges nouvelles écumantes, les vides de la Caisse Municipale.

Nous avons l'honneur de vous adresser très énergiquement cette manière de faire, nous l'accomplirons en réclamant par tous les moyens à notre disposition le rejet des propositions municipales que nous venons de vous soumettre et qui compromettent si gravement les intérêts généraux de la ville de Roubaix.

Les taxes de remplacement. — Une réunion à l'Union Commerciale. — La pétition.

L'Union Commerciale tiendra en son siège, 28, rue Pauvre, une réunion générale demain jeudi 2 mai, à 8 heures 1/2 du soir.

La question des taxes de remplacement y sera traitée.

La séance commencera à l'heure très précise, des listes de pétition seront mises à la disposition des personnes qui désireraient y apposer leur signature.

Les commerçants qui, pour une cause ou une autre, n'auraient point reçu de convocation et désireraient assister à la réunion, pourront s'adresser au siège de la Société.

Les pétitions ont continué à circuler en ville et, devant la rapidité avec laquelle les listes se remplissent, le rappel en sera fait incessamment, aussi engageons-nous nos concitoyens à se presser de donner leur adhésion à cette protestation pour la défense des intérêts économiques de la ville.

ACCORDEZ VOS GUITARES...

L'Égalité prétend que la Croix n'est pas d'accord avec la Chambre de Commerce à propos des taxes sur l'alcool.

Ne serait-ce pas plutôt le journal socialiste qui n'a pas accordé sa guitare avec celle du maire Carrette. Juges-en!

Un des journaux de la bande à Eugène, la Croix disait hier que la lutte contre l'alcoolisme était un devoir.

Les députés de la Chambre de Commerce faisaient publier en même temps dans l'autre journal de la confrérie, une protestation contre l'élévation des droits sur l'alcool et dégrèvement des boissons hygiéniques.

Ces farceurs sont incapables de se mettre d'accord. (Égalité de mardi matin).

Dans certaines villes, le droit municipal sur l'alcool a été fixé à 100 francs à l'hectolitre d'alcool pur à 100 degrés. On a justifié cette élévation par la nécessité de réprimer le progrès de l'alcoolisme.

Mais l'expérience ne permet guère de croire à la vertu de taxes exagérées dans la lutte entreprise contre l'alcool et ses méfaits.

Avec une augmentation de la taxe sur l'alcool aurait sans doute pour unique résultat d'entraîner le recouvrement des petits débiteurs...

Avec une augmentation de la taxe sur l'alcool aurait sans doute pour unique résultat d'entraîner le recouvrement des petits débiteurs...

M. le maire de Roubaix qui a une autorité incontestée en la matière, doit s'y connaître.

Et l'Égalité prétend que sa guitare chante juste! Qu'elle la mette donc au diapason de celle du citoyen Carrette.

Le premier Mai

M. Sieuve-Evausy, dans un des derniers numéros de l'Égalité, écrivait ces lignes:

Le jour de ravoyer au dimanche la célébration de la Fête du Travail est peut-être partie d'un bon naturel, mais elle est certainement d'une cruauté sanglée en d'une manière coupable au regard du prolétariat tout entier.

A Roubaix, la « timidité » des socialistes, qui ont peur de ne voir personne à leur cortège, n'est pas une crainte exagérée. Elle est justifiée.

Et malgré encore que la fête soit remise au dimanche suivant, l'Égalité n'est pas très rassurée sur son succès, pas plus du reste que la section Roubaisienne du Parti collectiviste et les Chambres syndicales socialistes qui adressent l'appel suivant que nous donnons à titre de document.

piété et par tous les moyens possibles, de reconquérir le pouvoir, sans avoir le devoir de donner au corps électoral l'exemple d'une union de tous les prolétaires, l'autonomie d'initiative dans une impasse.

Mais que le Parti du Travail prenne cette année un format extraordinaire et qu'il ait tout le caractère grandiose des cortèges qu'il veut donner.

Il faut que ceux qui ont voulu déviser le prolétariat, soient la base de la discorde dans son rang, se débarrassent de leur travail, mais l'indigne de leur pourvoir, fussent-ils la seule constatation que toutes les manœuvres louables ont eu pour résultat de restaurer les liens d'union, de solidarité créés par la souffrance, la misère communes, qui unissent les travailleurs entre eux.

THAVIAH, MURSI TRAVAILIÈRES!
Le dimanche 3 mai, à 4 heures du matin, un cortège partira de La Paix, boulevard de Tournai, et se rendra au cimetière pour accomplir le pèlerinage du souvenir offert à ceux qui furent les camarades infatigables de nos frères, les ouvriers, les prolétaires, vous associez à cette manifestation respectueuse de ceux de laquelle les Syndicats ouvriers déposent une couronne sur la tombe de nos frères et sœurs d'atelier, morts à la pelle au champ du travail.

A midi, partant également de La Paix, une manifestation qui ira à l'Hôtel de Ville, porter les vœux des citoyens roubaixiens aux députés de la classe travaillante de Roubaix.

Tous debout dimanche! Que la Fête du Travail soit le jour de nos victoires et de nos succès, de nos succès de tous les prolétaires de Roubaix, associés de tous les prolétaires, se solidariser, pour accomplir leurs devoirs.

Vive le Parti Ouvrier! Vive la solidarité internationale!

Fénelonge à N.-D. de Lourdes de Tourcoing. — Le pèlerinage des tertuliers de Roubaix, Tourcoing, Croix et Wattrelos, à Notre-Dame de Lourdes de Tourcoing, aura lieu dimanche prochain 5 mai. A 7 h. messe et instruction. Après la messe, déjeuner dans la salle du patronage.

L'incident mortel du patronage Saint-Henri. — *Funérailles de la victime.* — Des funérailles solennelles seront faites aujourd'hui mercredi, à 10 h., en l'église Saint-Joseph, à la petite victime du triste accident qui s'est produit dimanche après-midi, au patronage Saint-Henri.

Clique Vincelle. — Le succès obtenu par la troupe équestre de M. Vincelle à l'Hippodrome roubaixien dépasse encore celui qu'elle a obtenu les années précédentes et va vers un développement pas à chaque représentation au refus du monde, et le public enthousiasmé, ne se lasse pas de rappeler les artistes à la fin de leurs exhibitions.

Succès sans précédent pour le capitaine Weeb dont le succès, merveilleux de ses lions de mer est toujours au comble. Nous rappelons à nos lecteurs que le capitaine Weeb donnera ses représentations d'aujourd'hui la matinée et soirée de jeudi prochain. Ce même jour aura lieu aussi la première d'une grande pantomime-féerie-téte de Paris de deux heures de durée, sous la direction de M. L...

Incident boulevard de Strasbourg. — Un rassemblement assez considérable s'est formé mardi après-midi, vers 2 h. 14, boulevard de Strasbourg, motivé par les faits suivants: Une jeune femme de 23 ans, M. P., séparée de son mari, M. M., et demeurant à Laie, rue de la Croix, avait été arrêtée par un bouvier de Roubaix, M. L., et quelques-uns de ses amis. Elle se mit à la poursuite de cette voiture, tournant un revolver qu'elle avait en main, dans la direction de M. L...

Accident dans une brasserie. — Un garçon brasseur, Constant Cantré, 27 ans, demeurant rue de la Paix, 38, a été victime, à la brasserie de la machine, rue Descaussez, d'un accident qui aurait pu avoir des suites plus graves.

Un plaçant à la main une courroie sur une pompe mobile, il se trouve engagé. Heureusement, il eut la présence d'esprit de faire agir le déclanche de la machine, qui venait d'être mise en marche, et s'arrêta aussitôt. Un employé de régime, M. Barrie, qui entrain dans la brasserie, coupa la courroie pour dégager le bras fracturé.

Les accidents de travail. — Un tourneur, Arthur Clévy, 17 ans, rue la Paix, travaillant chez M. Soal, rue de la Basse-Or, blessé aux reins, 6 jours de repos.

A la machine de Mme Mille, rue d'Alger, un fleuriste, Emile Bouchard, 48 ans, M. G. Gagny, blessé à la tête, à la jambe gauche et au ventre, 10 jours de repos.

Un plaçant de la société anonyme, rue de Colège, une peignesse, Marie Delacour, 31 ans, demeurant rue de Tournai, blessée à l'index gauche, 15 jours de repos.

Un homme de peine, Léopold Vanwambek, 23 ans, demeurant à Mersieux, occupé chez M. Eug. Lepoutre, rue de Mousaux, blessé au thorax, 10 jours de repos.

Un serrurier, Emile Descaussez, 21 ans, demeurant rue de la Farche, impasse du Midi, occupé par MM. Descaussez, rue des Fabricants, blessé au pied gauche, 15 jours de repos.

Au peignage de M. Allart, Grande-Rue, un ouvrier, Louis Dupont, 42 ans, demeurant rue du Cœ-Français, blessé à la tête et à l'épaule droite, 15 jours de repos.

Un teinturier, Joseph Lejeune, 24 ans, demeurant rue Daguesseon, travaillant chez M. Carvais-Mahieu, brûlé au pied gauche, 15 jours de repos.

Au garde d'atelier de l'Union Roubaix-Tourcoing, rue Marguerite, André Deboscq, 56 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, blessé au poignet droit, 15 jours de repos.

Qui casse les verres les paye. — Mardi soir, rue de Lannoy, un passant qui marchait une statuette en plâtre à l'un de ces ateliers qui circulent et se cassent à Roubaix, lui brisa un des objets mis en vente.

Une rixe eut lieu entre le vendeur et le pseudo-acheteur. Un agent mit fin à cette scène qui avait produit un rassemblement et obligea le passant à payer la statuette brisée, après lui avoir dressé procès-verbal.

— Une chaîne en or d'une valeur de 80 fr.; une broche en doublé d'une valeur de 25 fr.; un chapelet en or d'une valeur de 15 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un col d'une valeur de 25 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.

— Un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.; un bracelet en or d'une valeur de 10 fr.